

Communication de la modification temporaire

«Sauternes»

PDO-FR-A0819-TEMP03

Date de communication: 08.01.2025

MODIFICATION

DEMANDEUR ET INTÉRÊT LÉGITIME

ODG DES AOC SAUTERNES ET BARSAC

—

DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA MODIFICATION

Modification durée d'élevage et date de mise en marché consommateur

En raison de la récolte 2021, amputée de 80 % des volumes revendiqués par l'appellation, et suite à une succession d'aléas climatiques majeurs (grêle, gel, maladies cryptogamiques) ayant fortement impacté la production des vins de Sauternes avec une nette diminution des volumes, la date minimale d'élevage ainsi que la date de mise en marché prévues dans le cahier des charges ont été exceptionnellement avancées pour la récolte 2024.

La date de fin de la durée d'élevage est avancée du 15 juin au 15 mars 2025.

La date de mise en marché du consommateur est également modifiée pour passer du 30 juin au 31 mars 2025.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur le document unique

LIEN VERS LE CAHIER DES CHARGES DU PRODUIT

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-1d1c41fa-d838-4b2e-9d53-6392daff9d87